



**Communiqué de Presse
du 18 Mars 21**

Remarques sur la nocivité et la représentativité de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes...il est temps d'en finir !

L'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (OMK) fait partie des derniers nés des 8 ordres de santé : il est apparu en **2004**, en même temps que celui des **Pédicures Podologues**, suivi par celui des **Infirmier-e-s** (dont « l'accouchement au forceps » n'en finit pas de durer depuis **2006** : une majorité de professionnel-le-s ne s'y sont pas inscrit-e-s, malgré des menaces répétées). Ces trois ordres sont apparus, sous la pression de lobbies politiques souhaitant verrouiller ces communautés professionnelles, dans la suite du premier groupe des années sombres : **ordres des Médecins** (né le 7 octobre 1940, 4 jours après la loi «portant statut des juifs» qu'il va appliquer avec zèle), **Chirurgiens-Dentistes** (1940), **Vétérinaires** (1941), **Pharmaciens** (1941) et **Sage-Femmes** (1945). Après plusieurs tentatives repoussées, cette «dynamique ordinale initiale» s'est donc réalisée sous le pouvoir pétainiste qui a permis que la greffe totalitaire prenne...et elle a réussi à survivre par la suite, malgré les promesses de dissolution des ordres professionnels par certain-e-s responsables politiques.

La Cour des Comptes a rédigé un rapport sur l'OMK en 2015 ; il reste encore secret ...Ce qui est fort dommage car il contribuerait à l'éclairage public des pratiques ordinales nocives (cf rapports antérieurs de la C.d.C., dont celui sur l'ordre des Chirurgiens Dentistes en 2017 et celui sur l'ordre des Médecins en déc.2019...accablants !).

En attendant, nous nous focalisons sur quelques aspects de cet OMK :

- **La gestion de la Covid 19** lui a été déléguée par les Pouvoirs Publics en mars 2020, ce qui a conduit à la fermeture des cabinets de kinésithérapie et à l'arrêt de soins indispensables pour de nombreux patient-e-s...nous en attendons le bilan public mais de nombreux éléments collectés nous permettent de dire qu'une telle attitude, inadaptée, a été préjudiciable, voire catastrophiques pour de nombreuses citoyenne-ne-s...il est significatif que cette mesure n'ait pas été reconduite par la suite.
- Dans un autre domaine, celui de la **participation électorale pour désigner les responsables départementaux de cet OMK***, nous hésitons pour employer le qualificatif adéquat illustrant le désintérêt massif des masseurs kinésithérapeutes pour leur institution ordinale. Ces élections ont eu lieu en mars 2020 et ont dues être complétées en novembre dernier, par manque de candidat-e-s et donc d'élu-e-s. Dans le document ci-joint, il apparaît que le **nombre de votant-e-s est de 7% des professionnel-le-s inscrits** et que dans 80% des départements, le nombre d'élu-e-s est insuffisant, par manque de candidat-e-s... Où est l'institution qui aurait été réclamée par une majorité des masseurs kinésithérapeutes de France et qui serait largement plébiscitée par les professionnel-le-s !!

TOUT CECI EST INTOLERABLE et INACCEPTABLE !

A vous, les responsables politiques, d'agir pour en finir avec ce syndicat obligatoire (et sa juridiction d'exception), tout puissant malgré sa représentativité ridicule !

Il serait intéressant de connaître les participations électorales pour les autres ordres de santé...Elles sont de plus en plus masquées. Nous avons néanmoins appris que **chez les médecins, le 7 février 2021 à Paris, le taux de votants a été de 13%, ... !*